

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03359

Numéro SIREN : 706 580 149

Nom ou dénomination : Bayer HealthCare SAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt 6990

Désignation de l'entreprise : SAS BAYER HEALTHCARE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 220 Avenue de la Recherche 59120 LOOS		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 7 0 6 5 8 0 1 4 9 0 0 1 3 8		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31/12/2019						
		N-1 31/12/2018						
		Net						
		N-1						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 089 537	2 747 138	342 399	350 140
		Fonds commercial (1)	AH	AI	70 041 112		70 041 112	85 285 112
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	24 489	7 550	16 938	100 852
		Constructions	AP	AQ	1 818 793	1 034 576	784 217	498 645
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	12 732 172	9 092 807	3 639 365	4 075 215
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 729 641	4 623 072	1 106 568	832 032
		Immobilisations en cours	AV	AW	2 525 962		2 525 962	351 720
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	59 000 000		59 000 000	140 000 000
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	42 405		42 405	276 934
TOTAL (II)		BJ	BK	155 004 114	17 505 145	137 498 969	231 770 653	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	437 127	64 013	373 113	460 211
		En cours de production de biens	BN	BO	118		118	1
		En cours de production de services	BP	BQ	24 393		24 393	14 966
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	2 109 607	67 729	2 041 878	2 656 574
		Marchandises	BT	BU	118 723 122	5 382 118	113 341 003	91 008 959
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 055 695		3 055 695	7 674 162
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	216 632 944	1 125 619	215 507 324	200 515 692
		Autres créances (3)	BZ	CA	34 901 709		34 901 709	35 017 786
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	21 721		21 721	78 732
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 130 893		4 130 893	1 349 970
TOTAL (III)		CJ	CK	380 037 333	6 639 480	373 397 853	338 777 057	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	535 041 562	24 144 625	510 896 936	570 547 735	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	59 000 000	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilités :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise : SAS BAYER HEALTHCARE SAS								Néant ☐ *
			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 063 492 541	FB	31 931 951	FC	1 095 424 493	1 074 705 050
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	2 338 975	FH	52 880 039	FI	55 219 014	51 750 395
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 065 831 516	FK	84 811 990	FL	1 150 643 507	1 126 455 445
	Production stockée*					FM	(2 630 544)	(924 053)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	20 958 290	39 403 124
	Autres produits (1) (11)					FQ	778 510	3 148
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 169 749 764	1 164 937 664
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	584 206 398	517 911 489
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(26 995 259)	36 558 786
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	439 047	478 358
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	78 513	138 964
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	162 123 216	162 646 412
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	253 477 699	236 482 819
	Salaires et traitements*					FY	87 583 380	88 125 542
	Charges sociales (10)					FZ	42 938 271	45 228 218
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*				GA	1 799 655	2 197 012
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	3 884 657	1 680 908
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	12 906 255	17 186 698	
	Autres charges (12)					GE	1 155 019	341 140
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 123 596 854	1 108 976 351
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	46 152 910
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	130 362	35 887
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		81
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	130 362	35 968
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	164 678	59 127
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	164 678	59 127
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(34 316)	(23 159)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	46 118 594	55 938 154

Désignation de l'entreprise										SAS BAYER HEALTHCARE SAS		Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	10 300 794	6 266 443		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	3 219 936	33 417		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	13 520 730	6 299 860		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	(7 445)	145 361		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	17 030 700	43 422		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	25			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	17 023 280	188 784		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	(3 502 549)	6 111 075	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ	3 753 524	3 780 394		
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	18 577 575	14 884 236		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 183 400 858	1 171 273 493			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 163 115 913	1 127 888 894			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	20 284 944	43 384 599	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières										HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *										HP		
			- Crédit-bail immobilier										HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ	117 021	34 177	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK	52 930	34 410	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD			
	(9)	Dont transferts de charges										A1		120 649	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9													
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
	Résultat de cession éléments actifs cédés										17 030 700		3 219 936		
	Remboursement pénalités et amendes										(7 445)				
	Produit de TVA sur remises conventionnelles												9 843 332		
	Remboursement de taxe sur les dépenses de promotion des médicaments												457 462		
	Dotation aux amortissements dérogatoires										25				
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
											Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BAYER HEALTHCARE SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

Le bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 présente un total de 510 896 936 Euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un bénéfice net de 20 284 944 Euros.

L'exercice a eu une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux énumérés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

			INFORMATIONS	
	SOMMAIRE - ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE DU 01.01.19 AU 31.12.19	N° paragraphe	N/A	
1	I - PRESENTATION DE LA SOCIETE / FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	1		
2	II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2		
3	III - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT			
	Immobilisations incorporelles et corporelles	3.1		
	Immobilisations financières	3.2		
	Stocks	3.3		
	Echéances des créances et des dettes	3.4		
	Réévaluation		N/A	
	Frais d'établissement		N/A	
	Intérêts immobilisés		N/A	
	Intérêts s/éléments de l'actif circulant		N/A	
	Différence d'évaluation sur éléments fongibles et l'actif circulant		N/A	
	Dettes et créances représentées par des effets de commerce	3.5		
	Produits à recevoir	3.6		
	Charges à payer	3.7		
	Charges et Produits constatés d'avance	3.8		
	Etat des provisions et dépréciations	3.9		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices		N/A	
	Emprunt obligataire convertible		N/A	
	Composition du capital social	3.10		
	Variation des capitaux propres	3.11		
	Parts bénéficiaires		N/A	
	Obligations convertibles		N/A	
	Répartition du Chiffre d'Affaires par secteur d'activités	3.12		
	Charges et produits financiers	3.13		
	Charges et produits exceptionnels	3.14		
	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices et intégration fiscale	3.15		
	Avance aux dirigeants	3.16		
	Transfert de charges		N/A	
	Ecart de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères		N/A	
4	IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
	Crédit-bail		N/A	
	Engagements de retraite	4.1		
	Autres engagements financiers et passifs éventuels	4.2		
	Dettes garanties par des sûretés réelles		N/A	
	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	4.3		
	Rémunérations des dirigeants	4.4		
	Effectifs moyens	4.5		
	Identité de la société consolidante	4.6		
	Liste des filiales et participations		N/A	

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

Bayer HealthCare distribue, en France, des spécialités pharmaceutiques développées par le groupe Bayer. La société assure également le développement et la commercialisation de produits de prévention des affections courantes et de maintien de la santé et du bien-être.

Faits caractéristiques de l'exercice

- La décision de céder l'activité de Santé Animale s'est concrétisée et a été annoncée en août 2019. La cession à la société Elanco et le transfert des activités devraient se réaliser à la mi-année 2020.
- Le transfert des spécialités pharmaceutiques liées à l'activité dite RX Dermatologie, intégrée à la Division Consumer Health, s'est concrétisé en juillet 2019 comme annoncé dans l'accord de vente signé un an plus tôt avec LEO Pharma, dégageant un profit net de 1,2M€.
- La société a appliqué l'ordonnance n°2019-697 du 4 juillet 2019 relative à la loi PACTE qui réforme le régime français de la retraite à prestations définies afin qu'il soit en conformité avec la directive européenne 2014/150/UE. Cette application a eu pour incidence le gel des droits des potentiels bénéficiaires du Cash Balance Plan générant un profit de 0,7M€ au 31 décembre 2019.

Événements postérieurs à la clôture liés à des conditions existant à la clôture

Néant

Événements postérieurs à la clôture non liés à des conditions existant à la clôture

Entre le 31 décembre 2019 et la date d'arrêté des comptes annuels, est survenue une crise sanitaire du coronavirus (covid-19). A ce jour, et sur la base d'hypothèses de reprise de l'activité économique dans un horizon raisonnable sur l'exercice 2020, la Direction n'identifie pas d'incidence significative liée à cette crise sanitaire sur les états financiers de la société. Cet événement post-clôture n'est pas non plus de nature à remettre en question le principe de continuité d'exploitation de la société.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. Principes

Les comptes sociaux de Bayer HealthCare SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun changement de méthode comptable.

B. Méthodes d'évaluation

B.1. Immobilisations

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont composées de marques, brevets, logiciels et fonds commerciaux issus de l'acquisition de fonds de commerce par la société et de malis de fusion.

Le mali de fusion subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

En cas de cession/arrêt d'une activité, une quote part du mali de fusion est désinvestie et comptabilisée en charge. Cette quote-part est déterminée sur une base reflétant au mieux la part de l'activité cédée/arrêtée par rapport à l'ensemble ayant donné lieu à la constatation de ce mali.

Les fonds commerciaux historiques ne font l'objet d'aucun amortissement mais peuvent être dépréciés si leur valeur nette comptable venait à devenir inférieure à la plus faible des valeurs vénale et valeur d'utilité. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée en premier lieu sur le mali correspondant aux sous-jacents d'actifs à déprécier et, s'il s'agit d'un groupe d'actifs incluant un fonds commercial, en priorité sur le fonds commercial.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 12 mois à trois ans.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée estimée d'utilisation. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées estimées d'utilisation sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation. Toutefois, lorsqu'une durée spécifique ne peut être définie pour une immobilisation, les durées par défaut suivantes sont utilisées :

Aménagements des terrains	10 ou 20 ans
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 à 8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel bureau informatique	3 à 4 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Agencements & installations	10 ans

B.2. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré et comptabilisés à leur coût d'achat. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur probable de réalisation.

B.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est éventuellement constituée en fonction du risque de non recouvrement apprécié au cas par cas.

B.4. Provisions pour charges

B.4.1. Les indemnités de départ à la retraite et autres engagements de retraite

Les droits sont définis en application de la Convention Collective Nationale Pharmaceutique.

Une indemnité est versée en une fois à tout salarié lors de son départ en retraite.

Son montant dépend de l'ancienneté acquise : 3/10 de mois de salaire par année de service à partir de 5 ans d'ancienneté (avec un maximum de 9 mois).

Il existe en sus de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite, différents régimes de retraite complémentaires :

Cash Balance Plan (CBP) :

Le Cash Balance Plan (CBP) a été signé le 30 Juin 2010 et est effectif à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Le CBP est une indemnité versée à partir du départ en retraite des salariés dont la rémunération a dépassé quatre fois le plafond de la Sécurité Sociale pendant 3 années consécutives.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 20 Aout 2010 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance.

L'ordonnance n°2019-697 du 4 juillet 2019 relative à la loi PACTE a été appliquée au CBP pour mettre en conformité ce plan de retraite complémentaire avec la directive européenne 2014/150/UE du 16 avril 2014 qui rend obligatoire la portabilité des droits acquis pour la retraite. En conséquence, les droits des potentiels bénéficiaires du CBP ont été gelés au 31 décembre 2019 (se référer aux Faits caractéristiques de l'exercice).

Pension Plan :

Le Pension Plan est une indemnité versée à partir du départ en retraite des dirigeants. Le plan a été fermé successivement en 2010 et 2011. Seules les personnes embauchées avant cette date de fermeture peuvent être bénéficiaires de ce plan.

En application de la loi Fillon, la société a signé un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance.

Méthode utilisée :

La société suit la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 émise par le CNC, applicable par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

La méthode d'évaluation reste la méthode des unités de crédit projetées selon laquelle chaque période de service donne lieu à la reconnaissance d'une unité supplémentaire de droits à prestations. Un rapport actuariel décrit pour chaque plan les hypothèses actuarielles utilisées et le résultat de l'évaluation.

Des écarts actuariels sont calculés pour chaque plan de façon individuelle. Ils ne sont comptabilisés que s'ils excèdent un corridor de plus ou moins 10% du montant des engagements. La méthode est identique, qu'il s'agisse de gains ou de pertes actuariels.

Les éventuelles modifications de plan sont comptabilisées pour leur part en résultat et les rendements attendus des actifs sont valorisés avec le taux d'actualisation.

Principales hypothèses actuarielles :

Les principaux taux et indices utilisés sont les suivants :

- taux d'actualisation : entre 0.4 % et 0.8 % en fonction de la durée de chacun des plans
- taux d'inflation : 1.50 %
- taux d'augmentation salariale : 2.5 %

- départ volontaire des salariés à la retraite dès lors qu'ils peuvent prétendre à leur retraite Sécurité Sociale à taux plein (i.e. 62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres)
- taux de charges patronales : 49 % ou 50 % en fonction de la catégorie

Les tables de mortalité utilisées sont les tables TV/TD 2012-2014 avant le départ à la retraite pour l'ensemble des régimes ainsi que les tables TGF05 et TGH05 de l'Insee pour les régimes de capitaux (i.e. Indemnité de départ à la retraite et médailles du travail).

B.4.2. Les médailles du travail

Tous les salariés bénéficient d'une gratification d'ancienneté, à certaines dates anniversaires de leur embauche. A 25 ans, cette gratification est d'un mois du dernier salaire.

Le taux de charges patronales appliqué sur la base imposable est identique à ceux utilisés pour les engagements de retraite. Une estimation de l'engagement correspondant est réalisée chaque année par la société d'actuaire, suivant la même méthodologie actuarielle et basée sur les mêmes hypothèses que les engagements de retraites à prestations définies.

B.5. Provisions pour risques

Des provisions pour risques sont comptabilisées au bilan à partir du moment où les critères suivants sont remplis :

- existence d'une obligation envers un tiers à la date de clôture,
- sortie de ressources certaine ou probable sans contrepartie au moins équivalente,
- possibilité d'estimer l'obligation avec une fiabilité suffisante.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la direction et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

B.6. Chiffre d'affaires

Dans l'industrie pharmaceutique, le prix de vente des médicaments fait l'objet d'une négociation et d'une validation par le CEPS (Comité Economique des Produits de Santé). Il s'agit d'un organisme interministériel placé sous l'autorité conjointe des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale et de l'économie. Le CEPS est principalement chargé par la loi de fixer les prix des médicaments pris en charge par l'assurance maladie obligatoire.

Des accords-cadres proposent aux entreprises pharmaceutiques produisant des médicaments remboursables par l'assurance maladie de passer une convention avec le CEPS. Ces conventions définissent, dans le respect des règles établies par le Code de la sécurité sociale et en conformité avec les orientations adressées chaque année par les ministres au CEPS, les versements que les entreprises pharmaceutiques devront effectuer annuellement à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS). Les entreprises pharmaceutiques s'engagent ainsi à compenser financièrement par des versements les surcoûts pour l'assurance maladie dans le cas où les ventes dépasseraient les prévisions ou si les bénéfices thérapeutiques escomptés des spécialités n'étaient au final pas démontrés en situation réelle de prescription (avec possible effet rétroactif).

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base du prix de vente. Les versements sont comptabilisés en charge (Impôts, Taxes et versements assimilés). Une provision est enregistrée dès lors qu'il est possible d'en faire une estimation fiable, après analyse des quantités vendues sur l'exercice et de l'évaluation des bénéfices thérapeutiques de la spécialité commercialisée en situation réelle de prescription.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 73,1M€ contre 88,3M€ en 2018.

Au 31 décembre 2019, elles se composent essentiellement des éléments suivants :

- Concessions, brevets et droits similaires :
 . Brevets/marques et licences : 3,1M€ (valeur nette : 0,3M€)
- Fonds Commerciaux : 70M€ contre 85,2M€ à fin 2018 dont :
 . Des fonds commerciaux nets de 4,7M€ identiques à 2018
 . Un mali de fusion pour une valeur globale de 65,3M€ contre 80,5M€ à fin 2018. La diminution de 15,2M€ correspond à la sortie d'une quote-part du mali de fusion de Consumer Health.

Les amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent à 2,7M€ sans variation significative par rapport à 2018.

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 22,8M€ contre 19,8M€ en 2018 et sont constituées des éléments suivants :

- Terrains :	0M€
- Constructions :	1,8M€
- Installations techniques, matériel, outillage :	12,7M€
- Autres immobilisations corporelles :	5,7M€
- Immobilisations en cours :	2,6M€

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 4,5M€ et se répartissent comme suit :

- Terrains :	0M€
- Constructions :	0,4M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	1,1M€
- Autres immobilisations :	0,6M€
- En cours :	2,4M€

La société a par ailleurs cédé ou mis hors service en 2019 des immobilisations ayant une valeur brute de 1,4M€, amorties à hauteur de 1,3M€.

Les cessions et mises au rebut de l'exercice 2019 des immobilisations complètement amorties se décomposent comme suit en valeur brute :

- Terrains :	0,9M€
- Constructions :	0,4M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	0,1M€
- Autres immobilisations :	0M€

Les amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 14,7M€ contre 13,9M€ en 2018.

La dotation aux amortissements de l'exercice représente 1,8M€ (contre 2,2M€ l'année précédente).

3.2. Immobilisations financières

Au 31/12/2019, les immobilisations financières brutes s'élèvent à 59M€ contre 140,2M€ à fin 2018, soit une diminution de 81,2M€.

Elles se composent principalement de prêts aux sociétés du Groupe pour 59M€. L'évolution correspond à un remboursement des prêts accordés aux sociétés du Groupe pour 81M€ et aux remboursements de dépôts de garantie versés pour 0,2M€.

3.3. Stocks

Au 31 décembre 2019, les stocks s'élèvent en valeur brute à 121,3M€. Ils ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 5,5M€.

3.4. Echéances des créances et des dettes

Les créances s'élèvent à 314,7M€ dont un montant non significatif à plus d'un an.

Les dettes s'établissent à 366,6M€ dont 16,7M€ à échéance à plus d'un an (Remises Conventionnelles).

3.5. Dettes et créances représentées par des effets de commerce

Clients effets à recevoir : 1,7M€

3.6. Produits à recevoir

Le bilan intègre au 31 décembre 2019 des produits à recevoir pour un montant de 23,6M€ dont 5,7M€ au titre des factures à établir aux clients et 17,8M€ de TVA récupérable sur les remises conventionnelles.

3.7. Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 304,8M€ au 31/12/19 et se composent principalement de:

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	19,7M€
- Dettes fiscales et sociales :	285,1M€

3.8. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance sont composées essentiellement des avances sur loyers versées pour la construction du nouveau bâtiment de Gaillard et s'élèvent à 4,1M€ au 31/12/2019.

Les produits constatés d'avance concernent des contrats de prestations de services pour 0,1M€.

3.9. Etat des provisions et dépréciations

<i>En M€</i>	Montants au 01/01/19	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non Utilisées	Montants au 31/12/19
Provisions pour litiges (a)	14,2	4,5	-2,6		16,1
Provisions pour pensions et obligations similaires (a)	34,3	2,7	0	-0,9	36,1
Autres provisions pour risques et charges (a) (b)	29,1	3,3	-13,3		19,1
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles (a)	0				0
Provisions dépréciation stock (a)	2,8	3,8	-1,1		5,5
Provisions dépréciation clients (a)	1,1				1,1
Total Provisions	81,5	14,3	-17	-0,9	-77,9

Toutes les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en exploitation.

Les autres provisions pour risques et charges servent principalement à couvrir les charges pour les restructurations en cours.

3.10. Composition du capital social

Le capital social d'un montant de 47 857 291 € est composé de 3 427 215 actions, soit une valeur nominale d'environ 13,96 €.

Liste des actionnaires de Bayer HealthCare SAS :

BAYER SAS	3 427 209 actions
BAYER PHARMA AG	6 actions

3.11. Variation des capitaux propres

Les mouvements de l'exercice s'établissent comme suit :

(en M€)

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur exercices antérieurs		104,5
Distributions sur résultats antérieurs	-51,8	
Capitaux propres après distributions sur exercices antérieurs		52,7
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variation du report à nouveau		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations : résultat de l'exercice		20,3
SOLDE	0	20,3
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		73

3.12. Répartition du Chiffre d'Affaires par secteur d'activités

(en M€)

	Chiffre d'affaires 2019		Total France	Chiffre d'affaires 2018		Total France
	France	Export		France	Export	
PHARMACEUTIQUE	800,3	42,2	842,5	755	39,5	794,5
VETERINAIRE	51,8	0,2	52,0	55,9	0,6	56,5
CONSUMER CARE	153,1	40,3	193,4	175,7	38,7	214,4
RADIOLOGIE	60,7	2,1	62,8	58,8	2,3	61,1
TOTAL	1 065,9	84,8	1 150,7	1 045,4	81,1	1 126,5

3.13. Charges et produits financiers

Le résultat financier de 2019 est une perte non significative.

3.14. Charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		(en M€)
✕ Sur opérations de gestion		10,3
✕ Produit à recevoir de TVA récupérable sur remises conventionnelles	9,8	
✕ Remboursement de taxes sur les dépenses de promotion des médicaments	0,5	
✕ Charges et Produits exceptionnels divers	0	
✕ Sur opérations en capital		-13,8
✕ Plus-values sur cessions immobilisations corporelles et incorporelles	1,4	
✕ Sortie quote-part mali de fusion Consumer Health	-15,2	
✕ Dotation / Reprise sur amortissements et provisions		0
✕ Dotation/Reprise Autres Provisions	0	
✕ Dotation amortissements dérogatoires	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-3,5

3.15. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices et intégration fiscale

en M€

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat Net
Résultat courant	46,1	- 15,8	30,3
Résultat exceptionnel	-3,5	- 4	-7,5
Participation des salariés	- 3,7	1,2	- 2,5
RESULTAT COMPTABLE	38,9	- 18,6	20,3

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 6,7 M€ enregistré en déduction de la charge d'impôt globale.

Bayer HealthCare est intégrée fiscalement dans les comptes de la société tête de groupe Bayer SAS et n'a pas de déficit reportable. La charge d'impôt de Bayer HealthCare SAS est calculée comme si elle était imposée séparément.

3.16. Avance aux dirigeants

Conformément à l'article 106 de la loi 66.537 du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants sociaux.

IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1. Engagements de retraite

Au 31 décembre 2019, le montant non reconnu des engagements de retraite du fait de l'application du corridor s'élève à 1,8M€.

4.2. Autres engagements financiers et passifs éventuels

Litiges produits : La Société Bayer Healthcare est exposée à de nombreux risques liés à l'utilisation de ses produits du fait de la diversité de son portefeuille. L'exposition financière inhérente aux litiges en cours et aux risques potentiels à venir est difficile à prévoir et pourrait conduire à des impacts significatifs dans les comptes. A ce stade, les conditions de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplies.

Le groupe Bayer s'est engagé vis-à-vis de Delpharm sur un contrat de service à compter du 1er avril 2012 pour deux ans renouvelables ainsi que sur le bail du bâtiment du site de Gaillard pour neuf ans à compter de 2012. Ce dernier a fait l'objet d'un avenant commençant à la date de livraison du nouveau bâtiment selon les modalités d'un bail 3/6/9 avec option de sortie triennale. Par ailleurs, la société Bayer HealthCare a signé en janvier 2018 un BEFA qui l'engage à louer un nouveau bâtiment mis à sa disposition depuis le 2 octobre 2019 pour une période de 12 ans.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en M€)

	BASE	TAUX	ALLEGEMENT FUTUR D'IMPOT
Retraites	27,1	32,02% -25,83%	7
Provisions pour restructuration temporairement non déductible	1,7	32,02%	0,6
Participation	4,1	32,02%	1,3
Contribution sociale de solidarité	1,6	32,02%	0,5
Autres	1,5	32,02%	0,5
TOTAL	36	-	9,9

4.4. Rémunérations des dirigeants

Pour des raisons de confidentialité, les rémunérations des organes de direction ne sont pas communiquées.

4.5. Effectifs moyens

Les effectifs se ventilent comme suit :

	2019	2018
Ouvriers et Employés	138	157
Techniciens et agents de maîtrise	102	109

Cadres et Assimilés	897	910
Total	1 137	1 176

4.6. Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société Bayer HealthCare SAS sont consolidés par la société mère Bayer AG dont le siège social est à l'adresse suivante :

D – 51368 LEVERKUSEN
ALLEMAGNE

Bayer HealthCare SAS

Société par actions simplifiée au capital de 47.857.291,14 €
Siège social : 220, Avenue de la Recherche – 59120 LOOS

706 580 149 RCS LILLE METROPOLE

-ooOoo-

CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES DU 16 JUIN 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux-mille vingt,
Le mardi seize juin,

Monsieur Benoît RABILLOUD en sa qualité de Président de la société a constaté l'expression des votes des Associés sur les projets de résolutions qui leur ont été adressés le 9 juin 2020, dans le cadre d'une consultation écrite effectuée, conformément aux dispositions de l'article 32.4 des statuts, à l'initiative du Directoire en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- ✚ Lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- ✚ Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- ✚ Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- ✚ Affectation du résultat de l'exercice,
- ✚ Quitus aux Membres du Directoire pour leur gestion pendant l'exercice,
- ✚ Pouvoirs.

A cet effet, il a été adressé, le 9 juin 2020, à chaque associé, une lettre à laquelle était jointe :

- le rapport du Directoire ;
- le rapport du Conseil de Surveillance ;
- le texte des projets de résolutions ;
- le rapport sur les comptes annuels (incluant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019) ;
- et un bulletin de vote.

Le Cabinet Deloitte & Associés, Commissaires aux comptes, a été régulièrement informé par courrier électronique avec demande d'accusé de réception en date du 9 juin 2020.

Le Président constate :

- que les associés, régulièrement consultés, ayant pris part à la consultation écrite, possèdent la totalité des 3.427.215 actions ayant le droit de vote,
- qu'il résulte des bulletins de vote retournés dans les délais prévus par les statuts de la Société, les résultats suivants :

(...)

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, d'un montant de 20.284.944,52 €, de la manière suivante :

. Bénéfice de l'exercice	20.284.944,52 €
. Report à nouveau avant affectation	16.372,32 €
. Bénéfice distribuable	20.301.316,84 €
. Distribution de dividende	20.014.935,60 €
. Report à nouveau après distribution	286.381,24 €

Il serait ainsi attribué à chaque action, un dividende net de 5,84 €.
Ce dividende sera mis en paiement à l'issue de la présente décision collective des Associés.

Conformément aux dispositions légales, la collectivité des Associés prend acte qu'au cours des trois derniers exercices, il a été distribué, par part sociale, le dividende net suivant :

Exercice	Dividende net distribué (en euro)
2018	15,12
2017	0
2016	21,05

Il résulte des bulletins de vote que cette résolution est adoptée :

- voix pour : 3 427 215
- abstentions : 0
- voix contre : 0

(...)



Pour Extrait Certifié Conforme

Monsieur Benoît RABILLOUD
Président

BAYER HEALTHCARE

Société par actions simplifiée

220 avenue de la Recherche
59120 LOOS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

BAYER HEALTHCARE

Société par actions simplifiée

220 avenue de la Recherche
59120 LOOS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la société BAYER HEALTHCARE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BAYER HEALTHCARE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 8 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note B "Méthodes d'évaluation" et, plus spécifiquement la note B.1 "Immobilisations" de l'annexe des comptes annuels exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, incorporelles et des malis de fusion affectés aux actifs sous-jacents correspondants.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que les informations fournies en annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 8 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

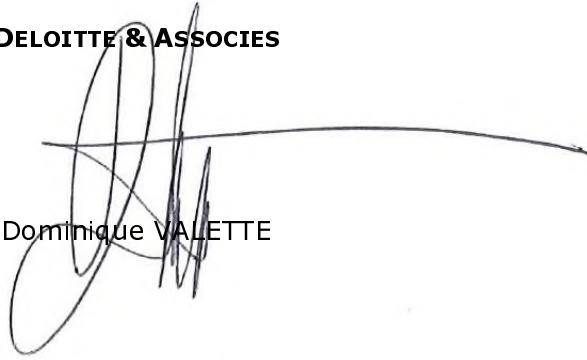
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 10 avril 2020

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Dominique VALETTE

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right, is written over the printed name and the company name.

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Désignation de l'entreprise : <u>SAS BAYER HEALTHCARE SAS</u>				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>220 Avenue de la Recherche 59120 LOOS</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>7 0 6 5 8 0 1 4 9 0 0 1 3 8</u>							Néant ☐ *	
						Exercice N clos le, <u>31122019</u>	N-1 <u>31122018</u>	
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 089 537	AG	2 747 138	342 399	350 140
		Fonds commercial (1)	AH	70 041 112	AI		70 041 112	85 285 112
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	24 489	AO	7 550	16 938	100 852
		Constructions	AP	1 818 793	AQ	1 034 576	784 217	498 645
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	12 732 172	AS	9 092 807	3 639 365	4 075 215
		Autres immobilisations corporelles	AT	5 729 641	AU	4 623 072	1 106 568	832 032
		Immobilisations en cours	AV	2 525 962	AW		2 525 962	351 720
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	59 000 000	BG		59 000 000	140 000 000
		Autres immobilisations financières*	BH	42 405	BI		42 405	276 934
	TOTAL (II) BJ			155 004 114	BK	17 505 145	137 498 969	231 770 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	437 127	BM	64 013	373 113	460 211
		En cours de production de biens	BN	118	BO		118	1
		En cours de production de services	BP	24 393	BQ		24 393	14 966
		Produits intermédiaires et finis	BR	2 109 607	BS	67 729	2 041 878	2 656 574
		Marchandises	BT	118 723 122	BU	5 382 118	113 341 003	91 008 959
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 055 695	BW		3 055 695	7 674 162
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	216 632 944	BY	1 125 619	215 507 324	200 515 692
		Autres créances (3)	BZ	34 901 709	CA		34 901 709	35 017 786
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	21 721	CG		21 721	78 732
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 130 893	CI		4 130 893	1 349 970
Comptes de régularisation	TOTAL (III) CJ		380 037 333	CK	6 639 480	373 397 853	338 777 057	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW							
	Primes de remboursement des obligations (V) CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN	113		113	24			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		535 041 562	IA	24 144 625	510 896 936	570 547 735	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	59 000 000	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS BAYER HEALTHCARE SAS</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N – 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 47 857 291.....)			DA	47 857 291	47 857 291
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 785 729	4 785 729
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	16 372	8 451 263
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	20 284 944	43 384 599
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	26	
	TOTAL (I)			DL	72 944 363	104 478 884
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	16 520 610	14 557 665
	Provisions pour charges			DQ	54 793 917	62 998 601
	TOTAL (III)			DR	71 314 527	77 556 266
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	54 650	26 886
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	22 180	16 586
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	69 503 441	61 315 218
	Dettes fiscales et sociales			DY	293 815 335	318 775 125
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	3 154 092	8 270 701
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	87 734	106 725
TOTAL (IV)			EC	366 637 435	388 511 244	
Ecart de conversion passif* (V)			ED	609	1 340	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	510 896 936	570 547 735	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	349 869 364
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	54 650	26 886

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS BAYER HEALTHCARE SAS</u>								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 063 492 541	FB	31 931 951	FC	1 095 424 493	1 074 705 050	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	2 338 975	FH	52 880 039	FI	55 219 014	51 750 395	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 065 831 516	FK	84 811 990	FL	1 150 643 507	1 126 455 445	
	Production stockée*					FM	(2 630 544)	(924 053)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	20 958 290	39 403 124	
	Autres produits (1) (11)					FQ	778 510	3 148	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 169 749 764	1 164 937 664
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	584 206 398	517 911 489	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(26 995 259)	36 558 786	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	439 047	478 358	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	78 513	138 964	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	162 123 216	162 646 412	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	253 477 699	236 482 819	
	Salaires et traitements*					FY	87 583 380	88 125 542	
	Charges sociales (10)					FZ	42 938 271	45 228 218	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$				GA	1 799 655	2 197 012	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	3 884 657	1 680 908	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	12 906 255	17 186 698		
	Autres charges (12)					GE	1 155 019	341 140	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 123 596 854	1 108 976 351	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	46 152 910	55 961 313		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	130 362	35 887	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		81	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	130 362	35 968	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	164 678	59 127	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	164 678	59 127	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(34 316)	(23 159)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	46 118 594	55 938 154		

Désignation de l'entreprise <u>SAS BAYER HEALTHCARE SAS</u>										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	10 300 794	6 266 443		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	3 219 936	33 417		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	13 520 730	6 299 860		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	(7 445)	145 361		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	17 030 700	43 422		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	25			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	17 023 280	188 784		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(3 502 549)	6 111 075		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	3 753 524	3 780 394		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	18 577 575	14 884 236		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 183 400 858	1 171 273 493		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 163 115 913	1 127 888 894		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	20 284 944	43 384 599		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								IG				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								1J	117 021	34 177		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K	52 930	34 410		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX				
	(9)	Dont transferts de charges								RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1		120 649		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								A3				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								A4				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Résultat de cession éléments actifs cédés										17 030 700		3 219 936	
	Remboursement pénalités et amendes										(7 445)			
	Produit de TVA sur remises conventionnelles												9 843 332	
Remboursement de taxe sur les dépenses de promotion des médicaments												457 462		
Dotation aux amortissements dérogatoires										25				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

ANNEXE

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

Bayer HealthCare distribue, en France, des spécialités pharmaceutiques développées par le groupe Bayer. La société assure également le développement et la commercialisation de produits de prévention des affections courantes et de maintien de la santé et du bien-être.

Faits caractéristiques de l'exercice

- La décision de céder l'activité de Santé Animale s'est concrétisée et a été annoncée en août 2019. La cession à la société Elanco et le transfert des activités devraient se réaliser à la mi-année 2020.
- Le transfert des spécialités pharmaceutiques liées à l'activité dite RX Dermatologie, intégrée à la Division Consumer Health, s'est concrétisé en juillet 2019 comme annoncé dans l'accord de vente signé un an plus tôt avec LEO Pharma, dégageant un profit net de 1,2M€.
- La société a appliqué l'ordonnance n°2019-697 du 4 juillet 2019 relative à la loi PACTE qui réforme le régime français de la retraite à prestations définies afin qu'il soit en conformité avec la directive européenne 2014/150/UE. Cette application a eu pour incidence le gel des droits des potentiels bénéficiaires du Cash Balance Plan générant un profit de 0,7M€ au 31 décembre 2019.

Événements postérieurs à la clôture liés à des conditions existant à la clôture

Néant

Événements postérieurs à la clôture non liés à des conditions existant à la clôture

Entre le 31 décembre 2019 et la date d'arrêté des comptes annuels, est survenue une crise sanitaire du coronavirus (covid-19). A ce jour, et sur la base d'hypothèses de reprise de l'activité économique dans un horizon raisonnable sur l'exercice 2020, la Direction n'identifie pas d'incidence significative liée à cette crise sanitaire sur les états financiers de la société. Cet événement post-clôture n'est pas non plus de nature à remettre en question le principe de continuité d'exploitation de la société.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. Principes

Les comptes sociaux de Bayer HealthCare SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG). Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun changement de méthode comptable.

B. Méthodes d'évaluation

B.1. Immobilisations

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont composées de marques, brevets, logiciels et fonds commerciaux issus de l'acquisition de fonds de commerce par la société et de malis de fusion.

Le mali de fusion subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités, majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

En cas de cession/arrêt d'une activité, une quote part du mali de fusion est désinvestie et comptabilisée en charge. Cette quote-part est déterminée sur une base reflétant au mieux la part de l'activité cédée/arrêtée par rapport à l'ensemble ayant donné lieu à la constatation de ce mali.

Les fonds commerciaux historiques ne font l'objet d'aucun amortissement mais peuvent être dépréciés si leur valeur nette comptable venait à devenir inférieure à la plus faible des valeurs vénale et valeur d'utilité. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée en premier lieu sur le mali correspondant aux sous-jacents d'actifs à déprécier et, s'il s'agit d'un groupe d'actifs incluant un fonds commercial, en priorité sur le fonds commercial.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 12 mois à trois ans.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée estimée d'utilisation. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées estimées d'utilisation sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation. Toutefois, lorsqu'une durée spécifique ne peut être définie pour une immobilisation, les durées par défaut suivantes sont utilisées :

Aménagements des terrains	10 ou 20 ans
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 à 8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel bureau informatique	3 à 4 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Agencements & installations	10 ans

B.2. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré et comptabilisés à leur coût d'achat. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur probable de réalisation.

B.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est éventuellement constituée en fonction du risque de non recouvrement apprécié au cas par cas.

B.4. Provisions pour charges

B.4.1. Les indemnités de départ à la retraite et autres engagements de retraite

Les droits sont définis en application de la Convention Collective Nationale Pharmaceutique.

Une indemnité est versée en une fois à tout salarié lors de son départ en retraite.

Son montant dépend de l'ancienneté acquise : 3/10 de mois de salaire par année de service à partir de 5 ans d'ancienneté (avec un maximum de 9 mois).

Il existe en sus de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite, différents régimes de retraite complémentaires :

Cash Balance Plan (CBP) :

Le Cash Balance Plan (CBP) a été signé le 30 Juin 2010 et est effectif à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Le CBP est une indemnité versée à partir du départ en retraite des salariés dont la rémunération a dépassé quatre fois le plafond de la Sécurité Sociale pendant 3 années consécutives.

En application de la loi Fillon, la société a signé le 20 Aout 2010 un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance.

L'ordonnance n°2019-697 du 4 juillet 2019 relative à la loi PACTE a été appliquée au CBP pour mettre en conformité ce plan de retraite complémentaire avec la directive européenne 2014/150/UE du 16 avril 2014 qui rend obligatoire la portabilité des droits acquis pour la retraite. En conséquence, les droits des potentiels bénéficiaires du CBP ont été gelés au 31 décembre 2019 (se référer aux Faits caractéristiques de l'exercice).

Pension Plan :

Le Pension Plan est une indemnité versée à partir du départ en retraite des dirigeants. Le plan a été fermé successivement en 2010 et 2011. Seules les personnes embauchées avant cette date de fermeture peuvent être bénéficiaires de ce plan.

En application de la loi Fillon, la société a signé un contrat de retraite collective à prestation définie avec une compagnie d'assurance.

Méthode utilisée :

La société suit la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 émise par le CNC, applicable par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

La méthode d'évaluation reste la méthode des unités de crédit projetées selon laquelle chaque période de service donne lieu à la reconnaissance d'une unité supplémentaire de droits à prestations. Un rapport actuariel décrit pour chaque plan les hypothèses actuarielles utilisées et le résultat de l'évaluation.

Des écarts actuariels sont calculés pour chaque plan de façon individuelle. Ils ne sont comptabilisés que s'ils excèdent un corridor de plus ou moins 10% du montant des engagements. La méthode est identique, qu'il s'agisse de gains ou de pertes actuariels.

Les éventuelles modifications de plan sont comptabilisées pour leur part en résultat et les rendements attendus des actifs sont valorisés avec le taux d'actualisation.

Principales hypothèses actuarielles :

Les principaux taux et indices utilisés sont les suivants :

- taux d'actualisation : entre 0.4 % et 0.8 % en fonction de la durée de chacun des plans
- taux d'inflation : 1.50 %
- taux d'augmentation salariale : 2.5 %

- départ volontaire des salariés à la retraite dès lors qu'ils peuvent prétendre à leur retraite Sécurité Sociale à taux plein (i.e. 62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres)
- taux de charges patronales : 49 % ou 50 % en fonction de la catégorie

Les tables de mortalité utilisées sont les tables TV/TD 2012-2014 avant le départ à la retraite pour l'ensemble des régimes ainsi que les tables TGF05 et TGH05 de l'Insee pour les régimes de capitaux (i.e. Indemnité de départ à la retraite et médailles du travail).

B.4.2. Les médailles du travail

Tous les salariés bénéficient d'une gratification d'ancienneté, à certaines dates anniversaires de leur embauche. A 25 ans, cette gratification est d'un mois du dernier salaire.

Le taux de charges patronales appliqué sur la base imposable est identique à ceux utilisés pour les engagements de retraite. Une estimation de l'engagement correspondant est réalisée chaque année par la société d'actuaire, suivant la même méthodologie actuarielle et basée sur les mêmes hypothèses que les engagements de retraites à prestations définies.

B.5. Provisions pour risques

Des provisions pour risques sont comptabilisées au bilan à partir du moment où les critères suivants sont remplis :

- existence d'une obligation envers un tiers à la date de clôture,
- sortie de ressources certaine ou probable sans contrepartie au moins équivalente,
- possibilité d'estimer l'obligation avec une fiabilité suffisante.

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la direction et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

B.6. Chiffre d'affaires

Dans l'industrie pharmaceutique, le prix de vente des médicaments fait l'objet d'une négociation et d'une validation par le CEPS (Comité Economique des Produits de Santé). Il s'agit d'un organisme interministériel placé sous l'autorité conjointe des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale et de l'économie. Le CEPS est principalement chargé par la loi de fixer les prix des médicaments pris en charge par l'assurance maladie obligatoire.

Des accords-cadres proposent aux entreprises pharmaceutiques produisant des médicaments remboursables par l'assurance maladie de passer une convention avec le CEPS. Ces conventions définissent, dans le respect des règles établies par le Code de la sécurité sociale et en conformité avec les orientations adressées chaque année par les ministres au CEPS, les versements que les entreprises pharmaceutiques devront effectuer annuellement à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS). Les entreprises pharmaceutiques s'engagent ainsi à compenser financièrement par des versements les surcoûts pour l'assurance maladie dans le cas où les ventes dépasseraient les prévisions ou si les bénéfices thérapeutiques escomptés des spécialités n'étaient au final pas démontrés en situation réelle de prescription (avec possible effet rétroactif).

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base du prix de vente. Les versements sont comptabilisés en charge (Impôts, Taxes et versements assimilés). Une provision est enregistrée dès lors qu'il est possible d'en faire une estimation fiable, après analyse des quantités vendues sur l'exercice et de l'évaluation des bénéfices thérapeutiques de la spécialité commercialisée en situation réelle de prescription.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 73,1M€ contre 88,3M€ en 2018.

Au 31 décembre 2019, elles se composent essentiellement des éléments suivants :

- Concessions, brevets et droits similaires :
 . Brevets/marques et licences : 3,1M€ (valeur nette : 0,3M€)
- Fonds Commerciaux : 70M€ contre 85,2M€ à fin 2018 dont :
 . Des fonds commerciaux nets de 4,7M€ identiques à 2018
 . Un mali de fusion pour une valeur globale de 65,3M€ contre 80,5M€ à fin 2018. La diminution de 15,2M€ correspond à la sortie d'une quote-part du mali de fusion de Consumer Health.

Les amortissements des immobilisations incorporelles s'élèvent à 2,7M€ sans variation significative par rapport à 2018.

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 22,8M€ contre 19,8M€ en 2018 et sont constituées des éléments suivants :

- Terrains :	0M€
- Constructions :	1,8M€
- Installations techniques, matériel, outillage :	12,7M€
- Autres immobilisations corporelles :	5,7M€
- Immobilisations en cours :	2,6M€

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 4,5M€ et se répartissent comme suit :

- Terrains :	0M€
- Constructions :	0,4M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	1,1M€
- Autres immobilisations :	0,6M€
- En cours :	2,4M€

La société a par ailleurs cédé ou mis hors service en 2019 des immobilisations ayant une valeur brute de 1,4M€, amorties à hauteur de 1,3M€.

Les cessions et mises au rebut de l'exercice 2019 des immobilisations complètement amorties se décomposent comme suit en valeur brute :

- Terrains :	0,9M€
- Constructions :	0,4M€
- Installations techniques, matériel et outillage :	0,1M€
- Autres immobilisations :	0M€

Les amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 14,7M€ contre 13,9M€ en 2018.

La dotation aux amortissements de l'exercice représente 1,8M€ (contre 2,2M€ l'année précédente).

3.2. Immobilisations financières

Au 31/12/2019, les immobilisations financières brutes s'élèvent à 59M€ contre 140,2M€ à fin 2018, soit une diminution de 81,2M€.

Elles se composent principalement de prêts aux sociétés du Groupe pour 59M€. L'évolution correspond à un remboursement des prêts accordés aux sociétés du Groupe pour 81M€ et aux remboursements de dépôts de garantie versés pour 0,2M€.

3.3. Stocks

Au 31 décembre 2019, les stocks s'élèvent en valeur brute à 121,3M€. Ils ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 5,5M€.

3.4. Echéances des créances et des dettes

Les créances s'élèvent à 314,7M€ dont un montant non significatif à plus d'un an.

Les dettes s'établissent à 366,6M€ dont 16,7M€ à échéance à plus d'un an (Remises Conventionnelles).

3.5. Dettes et créances représentées par des effets de commerce

Clients effets à recevoir : 1,7M€

3.6. Produits à recevoir

Le bilan intègre au 31 décembre 2019 des produits à recevoir pour un montant de 23,6M€ dont 5,7M€ au titre des factures à établir aux clients et 17,8M€ de TVA récupérable sur les remises conventionnelles.

3.7. Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 304,8M€ au 31/12/19 et se composent principalement de:

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	19,7M€
- Dettes fiscales et sociales :	285,1M€

3.8. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance sont composées essentiellement des avances sur loyers versées pour la construction du nouveau bâtiment de Gaillard et s'élèvent à 4,1M€ au 31/12/2019.

Les produits constatés d'avance concernent des contrats de prestations de services pour 0,1M€.

3.9. Etat des provisions et dépréciations

<i>En M€</i>	Montants au 01/01/19	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non Utilisées	Montants au 31/12/19
Provisions pour litiges (a)	14,2	4,5	-2,6		16,1
Provisions pour pensions et obligations similaires (a)	34,3	2,7	0	-0,9	36,1
Autres provisions pour risques et charges (a) (b)	29,1	3,3	-13,3		19,1
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles (a)	0				0
Provisions dépréciation stock (a)	2,8	3,8	-1,1		5,5
Provisions dépréciation clients (a)	1,1				1,1
Total Provisions	81,5	14,3	-17	-0,9	-77,9

Toutes les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en exploitation.

Les autres provisions pour risques et charges servent principalement à couvrir les charges pour les restructurations en cours.

3.10. Composition du capital social

Le capital social d'un montant de 47 857 291 € est composé de 3 427 215 actions, soit une valeur nominale d'environ 13,96 €.

Liste des actionnaires de Bayer HealthCare SAS :

BAYER SAS	3 427 209 actions
BAYER PHARMA AG	6 actions

3.11. Variation des capitaux propres

Les mouvements de l'exercice s'établissent comme suit :

(en M€)

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur exercices antérieurs		104,5
Distributions sur résultats antérieurs	-51,8	
Capitaux propres après distributions sur exercices antérieurs		52,7
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variation du report à nouveau		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations : résultat de l'exercice		20,3
SOLDE	0	20,3
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		73

3.12. Répartition du Chiffre d'Affaires par secteur d'activités

(en M€)

	Chiffre d'affaires 2019		Total France	Chiffre d'affaires 2018		Total France
	France	Export		France	Export	
PHARMACEUTIQUE	800,3	42,2	842,5	755	39,5	794,5
VETERINAIRE	51,8	0,2	52,0	55,9	0,6	56,5
CONSUMER CARE	153,1	40,3	193,4	175,7	38,7	214,4
RADIOLOGIE	60,7	2,1	62,8	58,8	2,3	61,1
TOTAL	1 065,9	84,8	1 150,7	1 045,4	81,1	1 126,5

3.13. Charges et produits financiers

Le résultat financier de 2019 est une perte non significative.

3.14. Charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		(en M€)
✕ Sur opérations de gestion		10,3
✕ Produit à recevoir de TVA récupérable sur remises conventionnelles	9,8	
✕ Remboursement de taxes sur les dépenses de promotion des médicaments	0,5	
✕ Charges et Produits exceptionnels divers	0	
✕ Sur opérations en capital		-13,8
✕ Plus-values sur cessions immobilisations corporelles et incorporelles	1,4	
✕ Sortie quote-part mali de fusion Consumer Health	-15,2	
✕ Dotation / Reprise sur amortissements et provisions		0
✕ Dotation/Reprise Autres Provisions	0	
✕ Dotation amortissements dérogatoires	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-3,5

3.15. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices et intégration fiscale

en M€

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat Net
Résultat courant	46,1	- 15,8	30,3
Résultat exceptionnel	-3,5	- 4	-7,5
Participation des salariés	- 3,7	1,2	- 2,5
RESULTAT COMPTABLE	38,9	- 18,6	20,3

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 6,7 M€ enregistré en déduction de la charge d'impôt globale.

Bayer HealthCare est intégrée fiscalement dans les comptes de la société tête de groupe Bayer SAS et n'a pas de déficit reportable. La charge d'impôt de Bayer HealthCare SAS est calculée comme si elle était imposée séparément.

3.16. Avance aux dirigeants

Conformément à l'article 106 de la loi 66.537 du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants sociaux.

IV. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1. Engagements de retraite

Au 31 décembre 2019, le montant non reconnu des engagements de retraite du fait de l'application du corridor s'élève à 1,8M€.

4.2. Autres engagements financiers et passifs éventuels

Litiges produits : La Société Bayer Healthcare est exposée à de nombreux risques liés à l'utilisation de ses produits du fait de la diversité de son portefeuille. L'exposition financière inhérente aux litiges en cours et aux risques potentiels à venir est difficile à prévoir et pourrait conduire à des impacts significatifs dans les comptes. A ce stade, les conditions de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplies.

Le groupe Bayer s'est engagé vis-à-vis de Delpharm sur un contrat de service à compter du 1er avril 2012 pour deux ans renouvelables ainsi que sur le bail du bâtiment du site de Gaillard pour neuf ans à compter de 2012. Ce dernier a fait l'objet d'un avenant commençant à la date de livraison du nouveau bâtiment selon les modalités d'un bail 3/6/9 avec option de sortie triennale. Par ailleurs, la société Bayer HealthCare a signé en janvier 2018 un BEFA qui l'engage à louer un nouveau bâtiment mis à sa disposition depuis le 2 octobre 2019 pour une période de 12 ans.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en M€)

	BASE	TAUX	ALLEGEMENT FUTUR D'IMPOT
Retraites	27,1	32,02% -25,83%	7
Provisions pour restructuration temporairement non déductible	1,7	32,02%	0,6
Participation	4,1	32,02%	1,3
Contribution sociale de solidarité	1,6	32,02%	0,5
Autres	1,5	32,02%	0,5
TOTAL	36	-	9,9

4.4. Rémunérations des dirigeants

Pour des raisons de confidentialité, les rémunérations des organes de direction ne sont pas communiquées.

4.5. Effectifs moyens

Les effectifs se ventilent comme suit :

	2019	2018
Ouvriers et Employés	138	157
Techniciens et agents de maîtrise	102	109

Cadres et Assimilés	897	910
Total	1 137	1 176

4.6. Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société Bayer HealthCare SAS sont consolidés par la société mère Bayer AG dont le siège social est à l'adresse suivante :

D – 51368 LEVERKUSEN
ALLEMAGNE